

L'ESSENTIEL

L'information simple comme bonjour



Le niveau monte !

Thierry Verhoeven

Cahiers > Attentats : la tension, et l'attente

Le 26 novembre 2015 | Mise en ligne : **Lydia Magnoni**

La situation internationale et nationale influence le niveau de menace terroriste. Il y a aujourd'hui Daech. Il y a eu le terrorisme d'Al Qaïda. La réponse à la menace se fait au cas par cas. On peut décider de surveiller un seul bâtiment ou de mieux contrôler l'identité des personnes. Ou alors on peut en arriver à paralyser les activités de toute une région.

Qui fixe le niveau de menace terroriste ?

Un organisme officiel, l'OCAM, Organe de coordination pour l'analyse de la menace reçoit des informations des organisations de sécurité et de renseignement, de la police, de la sûreté de l'État, des douanes, etc. Il analyse toutes ces informations et fixe le niveau de menace qu'il communique au gouvernement et aux autorités de l'État.

Quels sont les niveaux de menace terroriste ?

Une loi de 2006 définit 4 niveaux de menace.

Niveau 1 ou FAIBLE : lorsque la personne, le groupement ou l'événement qui fait l'objet de l'analyse n'est pas menacé ;

Autrement dit, il n'y a aucune menace d'attentat.

Niveau 2 ou MOYEN : « lorsque la menace à l'égard de la personne, du groupement, ou de l'événement qui fait l'objet de l'analyse est peu vraisemblable ; »

Autrement dit, il y a peu de chance qu'un attentat arrive.

Niveau 3 ou GRAVE : « lorsque la menace à l'égard de la personne, du groupement ou de l'événement qui fait l'objet de l'analyse est possible et vraisemblable ; »

Autrement dit, les conditions sont réunies pour un attentat, mais il n'y a encore rien de très précis.

Niveau 4 ou TRES GRAVE : lorsque la menace à l'égard de la personne, du groupement ou de l'événement qui fait l'objet de l'analyse est sérieuse et imminente.

Autrement dit, il y a un grand risque d'une action terroriste dans les heures ou les jours à venir.

Et tout le monde est concerné ?

Un niveau de menace ne concerne pas nécessairement toute la Belgique, tous les bâtiments et tous les citoyens. Ainsi, en mai 2014, après l'attentat contre le musée juif de Bruxelles, on a mis le niveau de menace 3 seulement pour les institutions juives.

Le samedi 21 novembre 2015, on a mis le niveau 4 pour la région de Bruxelles, on a gardé le niveau 3 pour la Wallonie et la Flandre.

Que fait-on selon le niveau de la menace ?

L'OCAM alerte le gouvernement et les autorités de l'État. Ceux-ci prennent alors des décisions pour écarter le danger. Par exemple, faire plus de contrôles d'identité et de fouilles ; utiliser la police et l'armée pour mieux surveiller des bâtiments, des rues ou des personnes ; fermer des magasins, des musées, des stades, etc.

Les autorités donnent aussi des conseils à la population : éviter d'aller au concert, au marché, ne prenez pas de sac pour aller au match de football, etc.

Évidemment, plus le niveau de menace est grave, plus les services de sécurité et de renseignement (police, sûreté de l'État, etc.) agissent pour trouver les terroristes et éviter les attentats.

Des exemples de mesures prises au niveau 4

Le 21 novembre, le niveau 4 a été décidé pour les 19 communes de la région Bruxelles-Capitale. Les responsables de la sécurité avaient de sérieuses raisons de penser que Bruxelles était particulièrement visé. Ils pensaient aussi que la menace était très grave. Selon leurs informations, les centres commerciaux, les transports publics et les lieux où les personnes se rassemblent étaient les cibles possibles. C'est pour cela que le gouvernement fédéral et le gouvernement de la région de Bruxelles ont décidé de fermer beaucoup de bâtiments et d'interdire beaucoup d'activités : crèches, écoles, métro, musée, marchés, fête, etc. De telles mesures sont exceptionnelles.

Ce n'est pas la première fois qu'il y a un niveau 4 de menace en Belgique. Fin 2007, la police arrête 14 personnes parce qu'elles sont soupçonnées de préparer l'évasion d'un terroriste, Nizar Trabelsi. Juste après cette arrestation, le niveau 4 a été décidé pour toute la Belgique. Mais on n'avait pas été jusqu'à fermer les magasins ou les écoles.

En mai 2014, un attentat au Musée juif de Bruxelles faisait 4 morts. Immédiatement, le niveau 4 avait été décidé mais seulement pour les institutions juives.

Des exemples de mesures prises aux niveaux 3 et 2

Après les attentats de Paris en janvier 2015 (contre Charlie Hebdo et contre l'hypermarché casher), le niveau de menace est resté à 2 pour presque toute la Belgique. Le niveau de menace est monté à 3 seulement pour des bâtiments importants. Mais le 15 janvier, la police belge démantèle un réseau terroriste à Verviers. On monte alors le niveau de menace de 2 à 3. On mobilise 300 militaires pour surveiller certains bâtiments.